

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES  
SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL  
BTAT  
44941 NANTES CEDEX 9

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR  
EN VUE DE LA TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE  
DISSOUS PAR JUGEMENT DE DIVORCE**

- 1°) une demande de transcription (formulaire ci-joint) **signée par le conjoint français** et accompagnée d'une pièce d'identité officielle comportant sa signature.
- 2°) le justificatif de la nationalité française par **l'un** des documents suivants:
  - copie recto-verso de la carte nationale d'identité française en cours de validité
  - copie du certificat de nationalité française (CNF)
  - acte de naissance portant mention relative à la nationalité française (CNF,...)
  - copie de l'ampliation du décret de naturalisation, de réintégration ou copie de la déclaration d'acquisition
- 3°) **la copie intégrale originale** (ni extrait, ni photocopie) de l'acte de mariage algérien, délivrée par la mairie du lieu de l'événement au vu du registre. **Cette copie indiquera obligatoirement l'identité des témoins et de l'officier de l'état civil, ainsi que les date et lieu de votre jugement de divorce** (en français, datant de moins de six mois)

NB : si votre mariage n'a pas été célébré à la mairie, cette copie intégrale délivrée par l'officier de l'état civil devra comporter les indications suivantes :

  - mariage devant le notaire/cadi : date et lieu de ce mariage et date de l'inscription à l'état civil
  - mariage religieux/coutumier : date précise et lieu de la célébration, date et lieu du jugement validant le mariage et date de l'inscription à l'état civil.
- 4°) **la copie originale** certifiée conforme du jugement ayant dissous cette union (document rédigé en langue arabe) et **l'original de la traduction** de ce document effectuée par un traducteur assermenté.
- 5°) les justificatifs de votre domicile et de celui de l'ex-conjoint **à la date de la demande de divorce** (quittances de loyer, factures d'électricité, de gaz ou de téléphone...) ou à défaut une attestation sur l'honneur signée par l'intéressé(e)
- 6°) la photocopie du livret de famille algérien (en français)
- 7°) **une copie intégrale originale** des actes de naissance de chacun des époux délivrée par la mairie de naissance. En cas de précédent(s) mariage(s) et de divorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant (en français, datant de moins de six mois)
- 8°) si le mariage a été célébré après le 31 août 1993, **l'un** des documents suivants attestant de la présence du conjoint français à la cérémonie:
  - la photocopie certifiée conforme de la page du registre où figure l'acte de mariage célébré devant l'officier de l'état civil ou le notaire, comprenant la signature de chacun des époux
  - la photocopie complète du passeport comportant de manière lisible les dates d'entrée en Algérie et de sortie
  - la photocopie lisible des billets d'avion ou de transport maritime utilisés lors du déplacement en Algérie à l'occasion du mariage

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE  
formulée obligatoirement par le conjoint français

---

**Références à rappeler :**

Je, soussigné(e) .....

Epoux(se) de .....

Adresse complète du conjoint français .....

.....

Téléphone : .....

Adresse complète et numéro de téléphone du conjoint algérien .....

.....


demande la transcription de mon acte de mariage sur les registres de l'état civil consulaire


***Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription et conformément à l'art.11-1 du décret du 3 août 1962, modifié par le décret 2004-1159 du 29 octobre 2004 (J.O du 31 octobre 2004), l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité des actes de l'état civil, en procédant notamment à des levées d'actes***

---

I – Je certifie sur l'honneur avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariage  
célébré le ..... à (lieu) .....

II – Je certifie sur l'honneur\* :

Vous-même   qu'il s'agit pour moi d'un premier et unique mariage  
 que mon mariage précédent a été dissous

Votre conjoint   qu'il s'agit pour mon époux(se) d'un premier et unique mariage  
 que le mariage précédent de mon époux(se) a été dissous

\*Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle de votre conjoint

A ..... le .....

**Signature obligatoire du conjoint français  
(le cas échéant, signature en français et en**

**arabe)**

→ **N. B. : Veuillez joindre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire,.....) comportant votre signature.**

**ATTENTION : le Bureau des Transcriptions pour l'Algérie à Nantes retournera systématiquement au demandeur tout dossier incomplet.**